



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 11 octobre 2022 à 19 h 00**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 79, rue Reed

No de lot : 6 424 371

Requérant : Propriétaire(s) ou son mandataire par procuration

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à modifier la résolution no. 2022-05-0275 afin d'ajouter l'empiètement de l'habitation unifamiliale isolée de 0,49 mètre dans la marge avant secondaire, autorisant ainsi une dérogation afin que la marge avant secondaire soit de 4,01 mètres alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 prescrit une marge avant secondaire de 4,50 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation produit par Mme Marie-Pier Désaulniers, arpenteuse-géomètre, minute 584, daté du 21 juillet 2022.

Donné à L'Assomption, ce 20^e jour du mois de septembre 2022.

Jean-Michel Frédéric
Greffier et avocat